

Rencontres africaines sur la justice environnementale

24–26 Novembre 2026, Dakar (Sénégal)

Les premières Rencontres africaines sur la justice environnementale à Dakar, en novembre 2026, visent à répondre au besoin de créer un espace pérenne de dialogue et d'échange autour d'une idée émergente en Afrique, celle de la justice environnementale. Les Rencontres s'appuient sur des coopérations de recherche existantes entre différents chercheurs francophones en Afrique et en Europe (notamment au sein du réseau EJJE, <https://justiceenvironnementale.inrae.fr/>) en vue de créer un réseau de recherche africain sur la justice environnementale et de rassembler les chercheur.es et collectifs de la société civile travaillant sur ces enjeux depuis l'Afrique. Ces rencontres scientifique et citoyenne se distinguent par leur caractère inédit et innovant, car elles ambitionnent de dépasser le colloque scientifique classique pour permettre la participation de tout type de citoyen.ne africain.es à ces réflexions (ce qui est en soi un enjeu de justice). A l'interface entre sciences et sociétés, ces rencontres visent à aborder les enjeux environnementaux et agricoles à travers des perspectives variées, tout en favorisant l'émergence de solutions « justes », adaptées aux réalités africaines, ainsi que le renforcement de la résistance des populations, face aux problèmes socio-écologiques qu'elles rencontrent.

Etat de l'art

Le monde est plongé dans une crise écologique multidimensionnelle (IPCC, 2023). Face à cette crise multidimensionnelle, les sociétés, groupes et individus se tournent désormais vers l'avenir pour espérer se sortir de ce contexte anxiogène – « le pire n'est pas certain ! » (Larrère et Larrère, 2020). Certains imaginent des futurs en rupture radicale avec les systèmes actuels, tandis que d'autres prônent des solutions progressives, faites d'adaptations plus ou moins importantes afin de ne pas trop perturber les rapports actuels de domination entre les hommes mais aussi vis à vis de la nature (Mbembe, 2020; Nubukpo, 2022; Sarr, 2016). Au cœur de ces orientations, une question centrale demeure : comment penser les rapports des Africains et Africaines à la nature et à leurs modes de vie de manière à concilier justice sociale et protection de l'environnement ?

L'Afrique, bien qu'ayant historiquement moins contribué à la crise écologique que d'autres continents, figure parmi les régions du monde les plus exposées aux dérèglements environnementaux (IPCC, 2023). Malgré sa faible empreinte carbone, sa biodiversité, ses écosystèmes agricoles, et les modes de vie ancestraux des populations africaines sont menacés (Daré et Ba, 2023). L'Afrique subit chaque jour les conséquences démultipliées au niveau écologique, politique et économique des dérèglements climatiques générés en partie par les choix de développement des économies du Nord (Renou et al., 2021; Sarr, 2021).

Dans ce contexte, deux visions de l'avenir de l'Afrique s'opposent régulièrement. La première, optimiste, affirme que l'Afrique disposerait des ressources naturelles, humaines, culturelles, les modes d'organisation et de solidarité, pour répondre aux enjeux posés par ces crises (Mbembe, 2020; Sarr, 2016). Les chantages de la seconde vision, que l'on peut qualifier de

pessimiste, certifient que l'Afrique demeure toujours à la traîne dans les processus de développement économique alors qu'elle dispose de ressources naturelles à profusion (Ayittey, 1992; Kabou, 2009; Moyo, 2010). Ces visions manichéennes ne peuvent ni répondre à la diversité des situations rencontrées sur les terrains africains, ni rendre compte des dynamiques fortes qui animent toutes les catégories d'acteurs du continent (agriculteurs et agricultrices, urbains, membres de la société civile, acteurs et actrices des mondes politiques, artistiques ou scientifiques...), et encore moins s'affranchir d'un mode de pensée ancré dans le chemin du développement. Or il nous faut nous rappeler les mots de Frantz Fanon en 1961 qui exhortait les peuples colonisés à s'affranchir du joug occidental « Allons camarades, le jeu européen est définitivement terminé, il faut trouver autre chose. Nous pouvons tout faire aujourd'hui à condition de ne pas singer l'Europe, à condition de ne pas être obsédés par le désir de rattraper l'Europe. » (Fanon, [1961] 2010). Ce nouveau départ qu'espérait tant Fanon n'a pas été pris. La crise socio-écologique et l'augmentation des inégalités ne sont-elles pas de nouveaux arguments, majeurs dont les Africains et Africaines devraient aujourd'hui se saisir pour se réinventer, pour décider de leur avenir en s'appuyant sur leurs propres forces ?

La justice environnementale comme alternative pour des futurs désirables ?

Les revendications en termes de justice sociale dans les luttes environnementales semblent être un terreau favorable à l'expression par « le bas » des besoins, désirs et espoirs que les populations africaines expriment à l'endroit de leurs dirigeants mais aussi plus largement du système mondial auquel ils demeurent trop souvent inféodés (Nkrumah, 2021). La nature des attachements d'un éleveur à ses animaux, d'une agricultrice à sa terre, d'un urbain à son quartier, d'un individu à ses ancêtres ou ses groupes sociaux de référence... sont autant de manifestations des autres façons de penser les liens à l'environnement qui est pour certains et certaines consubstantiel à leur propre existence. Contrairement à la tendance dans les sociétés occidentales, humains et non humains ne sont pas toujours inséparables, de même que le passé et le présent ne sont pas toujours dissociables, ainsi que l'esprit et la matière. Mais ces sentiments demeurent souvent peu audibles par les acteurs dominants les échanges politiques, économiques et épistémiques. Or, ce lien ou rapport ontologique est un marqueur de l'unité et de la diversité du monde.

Face à cette diversité, la justice environnementale pourrait être un cadre conceptuel et pratique capable de répondre aux aspirations des populations africaines. Les travaux fortement visibilisés dans le monde anglophone le sont peu dans l'espace francophone (Coolsaet et Deldrève, 2024). La justice environnementale permet pourtant de repenser, dans une perspective historique, les rapports de pouvoir hérités de la domination Nord-Sud, tout en intégrant les dimensions distributives, procédurales et de reconnaissance (Deldrève, 2015, Diaw 2025). L'ouvrage collectif coordonné par Daré et Ba (2023), partenaires de ce projet, a permis de discuter certaines spécificités de la justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique. En se focalisant sur les milieux ruraux, les auteurs ont permis d'accroître la lisibilité de travaux réalisés sur le continent ou par les membres de la diaspora africaine en ce qui concerne la justice environnementale. Mais les enjeux environnementaux abordés dans cet ouvrage se sont limités à rendre compte des luttes menées par les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles, face aux interventions exogènes pour aménager les territoires (mines et après-mines, mise en protection d'espace, création de grands périmètres irrigués), et ont effleuré la question de la reconnaissance asymétrique des savoirs. Cependant, l'analyse des travaux africains sur la justice environnementale présents dans cet ouvrage ne

permettait pas du fait des contraintes éditoriales d'inviter un nombre important de contributeurs et contributrices au-delà de l'ère francophone et mettre davantage au cœur du questionnement les enjeux de justice sociale auxquels sont confrontés les populations africaines dans leur rapport à l'environnement, notamment en ce qui concerne l'accès aux services publics (santé, éducation, administration, numérique, espaces de loisir, ...)

Un champ de recherche scientifique et citoyen à structurer

Les échanges réalisés entre porteurs et porteuses de ce projet dans différents espaces de dialogue scientifique (Congrès AISLF d'Ottawa 2024, Congrès de l'AFS de Toulouse en 2025, [Réseau EJJE - Environmental Justice/Justice environnementale](#)) et/ou citoyen ont permis de relancer une dynamique apparue notamment en 2019 avec le [Colloque de Dakar sur « Les mobilisations à bas bruits »](#) ou plus récemment autour des travaux publiés en 2021 dans la revue [Naaj, revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables](#), dont la publication est aujourd'hui arrêtée. Ces échanges ont montré tout l'intérêt de réunir des contributions plus larges tant en termes d'objet d'analyse que d'aire linguistique ou de modes multiples d'expression des valeurs sur lesquelles chacun, scientifique comme citoyen, contextuellement définit le juste et l'injuste. Ils ont également permis de montrer l'importance de structurer un champ de recherche en justice environnementale en Afrique depuis l'Afrique. Tel est le manque qui, en tant qu'organisateur et organisatrice des 1ères **Rencontres africaines sur la justice environnementale**, nous apparaît aujourd'hui sur le continent africain.

Cet événement vise à répondre au besoin de créer un espace pérenne de dialogue et d'échange, en rassemblant des experts de différentes disciplines, des militants, des artistes et des membres de la société civile. A l'interface entre sciences et sociétés, ces rencontres visent à aborder les enjeux environnementaux à travers des perspectives variées, tout en favorisant l'émergence de solutions adaptées aux réalités africaines et au renforcement de la résilience des populations face aux défis écologiques.

Ainsi, plusieurs axes sont proposés pour organiser les retours d'expérience et réflexions qui sont menées sur le continent par différents types de public.

- **Transitionner ?** : Que ce soit les transitions démographiques, agro-écologiques, écologiques, énergétiques, démocratiques... l'Afrique est traversée par de multiples injonctions à entamer sa transition, comme s'il s'agissait d'avancer sur un chemin déjà tracé. Mais ne peut-on pas penser l'avenir de l'Afrique de façon plus radicale ? Ne peut-on pas imaginer d'autres voies pour mieux vivre ensemble en s'appuyant sur les ressources naturelles et les identités culturelles africaines ? Certains proposent de renforcer les communs qui existent déjà voire d'en produire de nouveaux, mais sur quelle base pour prendre en compte les multiples définitions du juste et de l'injuste ? Peut-on éviter le risque hégémonique et l'imposition de grands principes édictés par des institutions extérieures ? En quoi les revendications en termes de justice sociale, économique et environnementale exprimés dans les conflits par les populations directement concernées sont-elles propices à la création, à la formulation d'autres futurs ?
- **S'engager ?** De nombreux exemples illustrent les conflits autour de l'environnement (au sens large) et ont été partiellement répertoriés dans l'Atlas de la justice environnementale (<https://ejatlas.org>). Pourtant, tous les acteurs ne se trouvent pas

nécessairement dans les conditions requises pour exprimer leur opposition. Peut-on et doit-on rendre compte de situation que l'observateur extérieur (scientifique ou non) qualifie d'injustice ? Quelle est la légitimité de cet observateur à dénoncer une situation ? La justice environnementale étant portée tant par des acteurs et actrices scientifiques que des militants et militantes environnementaux, voire des artistes, comment rendre compte de leur engagement vis-à-vis des personnes et collectifs concernés mais qui demeurent silencieux ? Les modes de mobilisation à bas bruit (Hayem, 2020) observables sur le continent mobilisent-ils des registres spécifiques ? Peut-on caractériser les formats de revendications collectives et les trajectoires qui aboutissent à des manifestations fortes contre un projet d'aménagement, une mise en réserve, l'installation d'une mine, la confiscation d'un terrain ? En quoi sont-elles spécifiques de nos sociétés africaines ?

- **Se situer dans des réseaux pluriels ?** Qui sont les acteurs et les actrices en lutte contre les injustices environnementales ? Quels registres de justification sont employés pour défendre telle ou telle vision de la justice ? Si l'on considère que les acteurs et actrices sont enchâssés dans des réseaux diverses, multi-scalaires, voire multi-situés, l'opposition manichéenne entre les acteurs d'en haut et les acteurs d'en bas, a-t-elle encore du sens en Afrique ? En quoi la vision des acteurs de l'État qui s'appuient sur l'intérêt général pour asseoir leur décision de gestion d'un territoire est-elle plus ou moins légitime que celle des acteurs d'en bas ? Et que dire de tous les intermédiaires (entreprises, ONG, bailleurs, actionnaires, ...) qui par leurs actions contribuent à la fabrique de la justice et des injustices ?
- **Jouer avec le temps et l'espace ?** La question de la temporalité est indissociable des réflexions sur la justice environnementale à plusieurs titres. Le rapport à l'histoire est une des clés de lecture permettant d'expliquer les rapports de domination qui se sont développés avec la colonisation. De nombreuses études d'historiens montrent à quels points les rapports entre l'Occident et l'Afrique ont été profondément modifiés depuis la Traite négrière, alors que les relations quand elles existaient étaient davantage symétriques dans le passé. L'Europe a ainsi imposé ses vues, ses idées, ses connaissances au reste du Monde dont l'Afrique, si bien qu'elles paraissent comme une vérité unique à de nombreux africains et africaines. Peut-on se défaire de ces schèmes de penser le temps pour en produire de nouveau et retrouver un temps qui fassent sens pour repenser l'avenir du continent ? Il s'agit ainsi d'aborder l'enjeu de justice épistémique induit par ces rapports imposés au temps et à l'espace. Mais jouer avec le temps et l'espace est-il propice à la créativité artistique pour exprimer d'autres façons de penser la justice ?

Détails des activités

Les 1ères **Rencontres africaines sur la justice environnementale** se dérouleront à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), du **24 au 26 novembre 2026**. Elles réuniront une centaine de participants et participantes contribuant aux réflexions via la production de supports originaux (présentation scientifique, production artistique originale, posters...). Les débats se dérouleront en français, anglais ou dans la langue maternelle des intervenant.es. Un système de traduction simultanée sera organisé, en mobilisant les systèmes d'intelligence artificielle

pour la traduction ou les étudiants en traduction de l'UCAD. Nos expériences passées ont déjà permis de montrer l'efficacité des systèmes de traductions inclus dans Powerpoint ou sur Zoom. L'essentiel des présentations sera réalisé en présentiel, même si un lien d'accès par visioconférence sera disponible à un public plus large pour suivre les débats. Les intervenant.es pourront être logé.es à l'UCAD. Les repas de midi et les pauses café seront pris en charge

Organisation

La conférence sera présidée par Alpha BA, Enseignant-Chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Thiès et Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, chargé des Coopératives et de l'Encadrement Paysan.

L'organisation de l'évènement sera chapeautée par un comité d'organisation et scientifique local, présidé par Serigne Momar SARR (socio-politiste, UCAD). Il sera appuyé par le Club de sociologie de l'UCAD, le secrétariat de sociologie et le Laboratoire de Sociologie, Anthropologie et Psychologie Sociale (LASAP). Il regroupe des chercheur.es et des membres de la société civile sénégalaise : Cheikh Abdoul Ahad Mbacké BA (géographe, UCAD), Bernard Aristide BITOUGA (socio-anthropologue, UDOUALA), Mariata Delphine BOUSSO (socio-anthropologue, UCAD/CIRAD), Ibrahima DIA (socio-anthropologue, UCAD), Ibrahima DIA (géographe, IED Afrique), Mariama DIALLO (anthropologue, UNCHK), Ibrahima Faye DIOUF, (géographe, UCAD), Marie FALL (géographie, UQAC), Jean Birane GNING (économiste, UCAD), Philippe HAMMAN (sociologue, UNISTRA), Sarra EL IDRISI (Sociologue, UHA), Elimane KANE, (sociologue, psychologue, LEGS AFRICA), Ramatoulaye MBENGUE (géographe, UCAD), Serigne Abdou Lahat NDIAYE (socio-anthropologue, UCAD/IRD), Ibrahima NIANG (socio-économiste, UCAD), Majaw NJAAY (Directeur Artistique, Metteur en scène), Papa Ngore SADIO (socio-anthropologue, USSEIN), Cheikh Sadibou SAKHO (socio-anthropologue, UGB), Oumy THIONGANE (socio-anthropologue, UASZ), Adama FAYE (ISRA, Dakar).

Le comité local sera soutenu par un comité d'organisation et scientifique international, présidé par Mody DIAW (sociologue, Sciences Po Bordeaux) et William's DARÉ (sociologue, CIRAD). Le comité international, en étroite collaboration avec le comité local, comprend les personnes suivantes, dont plusieurs membres du Réseau EJJE : Renda BELMALLÉN (sociologue, INRAE), Brendan COOLSAET (sciences politiques, FNRS/UCLouvain), Nadège DEGBELO (sociologue, INRAE), Valérie Deldrève (sociologue, INRAE), Charif ELALAOUI (socio-politique, ESO), Sylvestre KOUASSI (géographe, UAO), Monkouna LARDJA (sociologue, IRES-RDEC), Joseph MAINDO (science politique, Univ. de Kisangani), Khadim MBOW (sociologue, Paris Cité), Abdoul Mamadou NDJIM (sociologue, UVSQ), Symphorien ONGOLO (politiste, IRD), Patrick RANJATSON (anthropologue, ESA/Univ. Antananarivo), Ianjatiana RANDRIANANDRASANA (juriste, UCM), Kokou SOMABE (sociologue, UCL), Marie THIANN BO MOREL (sociologue, Univ. La Réunion).

Les personnes pressenties comme keynotes de la conférence seront contactées rapidement.

Modalités de soumission des propositions d'intervention

Les propositions de communication (orale, poster, performance artistique) devront indiquer :

- Titre;
- Coordonnées précises du ou des auteurs et autrices : nom, prénom, laboratoire ou institution de rattachement, adresse postale et adresse électronique des auteurs ;
- Résumé de la communication (originalité du sujet, aspects théoriques, méthodologiques, éventuels résultats obtenus) (500 mots maximum ; police Times New Roman 12 ; espacement simple) ;
- Mots-clés (maximum 5) ;
- Éventuels éléments de bibliographie permettant de situer le sujet traité (3 à 4 entrées maximum).

Les propositions devront être soumises par voie électronique avant le 30/04/2026 à l'adresse suivante : rencontresafriainesje@gmail.com

Calendrier de mise en œuvre

26 janvier 2026	Lancement de l'appel à communication
30 Avril 2026	Date limite pour les propositions de communication à envoyer à rencontresafriainesje@gmail.com
Mai 2026	Sélection des communications par les comités d'organisation
31 Mai 2026	Notification des communications retenues
01 Juin 2026	Lancement de l'appel à bourses de participation
15 Juin 2026	Date limite de candidature pour les bourses de participation
30 Juin 2026	Notification des sélections pour les bourses de participation
30 Septembre 2026	Date limite d'inscription pour les participants
Octobre 2026	Finalisation de la planification et logistique locale
24 - 26 Novembre 2026	Rencontres africaines sur la justice environnementale

Références bibliographiques

Ayittey G.B.N., 1992. *Africa betrayed*, New York, St. Martin's Press, 412 p.

Coolsaet B., Deldrève V., 2024. Exploring environmental justice in France: evidence, movements, and ideas, *Environmental Politics*, 33(5) : 757-777.

Daré W., Ba A. (éd.), 2023. *Justice environnementale dans les espaces ruraux en Afrique*, Versailles, éditions Quae, 220 p.

Deldrève V., 2015. *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Bruxelles, Peter Lang, 243 p.

Diaw M., 2025. De Boké à Gardanne, l'expérience au travail des ouvriers de la bauxite au prisme de la justice environnementale, thèse de doctorat, Université de Bordeaux

Fanon F., 2010. *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 311 p. (coll. La découverte poche).

Hayem J., 2020. Les mobilisations à bas bruits à l'épreuve des terrains africains : 18–20 décembre 2019, Université Cheikh Antar Diop, Dakar, Sénégal. Compte rendu du Colloque, *Journal des anthropologues*, (162-163) : 245-249.

IPCC, 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Geneva, Switzerland., Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), 184 p.

Kabou A., 2009. *Et si l'Afrique refusait le développement?*, Paris, L'Harmattan, 207 p.

Larrère C., Larrère R., 2020. *Le pire n'est pas certain : essai sur l'aveuglement catastrophiste*, Paris, Premier parallèle

Mbembe J.-A., 2020. *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, la Découverte (coll. La Découverte-poche).

Moyo D., 2010. *Dead aid: why aid is not working and how there is a better way for Africa*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 188 p.

Nkrumah B., 2021. Eco-Activism: Youth and Climate Justice in South Africa, *Environmental Claims Journal*, 33(4) : 328-350.

Nubukpo K., 2022. *Une solution pour l'Afrique : du néoprotectionnisme aux biens communs*, Paris, Odile Jacob

Renou Y., Ba C., Diallo E.T.A., 2021. Les transitions environnementales à l'âge de l'Anthropocène : les interactions Nord / Sud, *NAAJ Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, 21-20.

Sarr F., 2016. *Afrotopia*, Paris, Philippe Rey

Sarr S.M., 2021. L'Afrique aussi et encore réifiée à partir de l'environnement, *NAAJ Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, 21-28.